

## L'École de Musique de Caluire et Cuire AMC2 recherche un (e) professeur(e) de piano

### CDD de remplacement – 3 h hebdomadaires de face à face

#### Établissement

##### **Association Musicale de Caluire et Cuire (AMC2)**

École de musique associative – Ville de Caluire-et-Cuire (69)

Enseignement, diffusion et pratique musicale amateur – près de 600 élèves et 40 enseignants.

---

#### Poste à pourvoir

##### **Professeur(e) de piano – Remplacement**

Dans le cadre du remplacement de notre professeur titulaire, l'AMC2 recherche un(e) enseignant(e) pour assurer les cours de piano les lundis après-midi, à compter du lundi 23 février et jusqu'au lundi 22 juin compris, hors vacances scolaires.

---

#### Heures de service

- Les lundis après-midi, entre 17h et 20h15, avec une pause de 15 min
- 3 heures de face-à-face pédagogique par semaine, assorties de 75 % de temps de préparation, soit un total de 5,25 heures hebdomadaires rémunérées
- Public : 6 élèves en 1<sup>er</sup> cycle (cours individuels de 30 minutes), dont 2 adultes, majoritairement débutants

---

#### Missions principales

- Assurer la continuité pédagogique des cours individuels de piano.
- Adapter le contenu en fonction du niveau des élèves
- Participer à la dynamique bienveillante et collective de l'école.
- Garantir une atmosphère d'enseignement sereine et motivante pour les élèves.
- Assurer des échanges pédagogiques avec l'équipe et la coordination du département piano, afin de faciliter la continuité du suivi des élèves

---

#### Profil recherché

- Diplôme d'enseignement ou parcours équivalent en piano (DEM, DE, ou en formation).
- Expérience souhaitée dans l'enseignement aux enfants et débutants.
- Sens du contact, rigueur et pédagogie adaptée à chaque profil d'élève.
- Esprit d'équipe et autonomie dans la gestion de la journée.
- Les candidatures de musiciens en fin de formation ou en début de parcours professionnel sont les bienvenues

---

#### Conditions d'emploi et de rémunération

- Contrat : CDD de remplacement, **avec possibilité d'évolution vers un CDI à la rentrée 2026-2027, sous réserve de satisfaction mutuelle**
- Rémunération :
  - Selon la Convention collective ECLAT
  - Groupe B – Coefficient 265 – Poste de professeur
  - Accord collectif AMC2 à 20h
- Lieu de travail : École de musique de Caluire-et-Cuire – 1 rue Jean Moulin, 69300 Caluire-et-Cuire
- Accès : Métro Cuire (Ligne C), Bus C1 – C2 – C13 – C14

---

**Candidature :** par manifestation d'intérêt à [g.feldman@musicamc2.fr](mailto:g.feldman@musicamc2.fr) (Objet : remplacement classe de piano). Candidatures étudiées au fil de l'eau.